

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

## « POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC REGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE »

**Cadre réservé à l'administration :**

Commission :

N° ou nom du Programme ou  
du rapport :

N° de l'amendement :

**SESSION DES 21 et 22 décembre 2023**

**AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :**

-modification d'AE :  / AP :  / CP :

**AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE**

**Rapport E501 – Former des professionnels pour un retour rapide  
à l'emploi**

### Exposé des motifs

Lancé en octobre 2023, le dispositif « 1 emploi = 1 formation » franchit une nouvelle étape d'appauvrissement du service public régional de la formation professionnelle. En conditionnant 80% du catalogue de formation à une promesse d'embauche, la Région assume s'adresser uniquement aux entreprises des secteurs dits « en tension ».

Tout en niant les souhaits de formation des apprenants et leur intégration professionnelle future, cette politique de formation professionnelle tourne le dos à une partie importante des entreprises souhaitant recruter. En effet, au vu du contexte économique actuel ou du modèle de financement de la structure employeuse, la promesse d'embauche peut être une condition insurmontable. C'est notamment le cas des secteurs de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire ou du sport, qui pourraient être durablement fragilisés.

De plus, ce dispositif vient faire doublon avec des dispositifs nationaux existants comme les actions de formation préalable au recrutement (AFPR), la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) ou la préparation opérationnelle à l'emploi collectif (POEC). Si l'ambition inavouée est bien celle de faire des économies sur la formation professionnelle, nous pensons au contraire que la Région doit s'inscrire en complémentarité des dispositifs nationaux. Pour ce faire, nous devons assurer un véritable service public de la formation professionnelle, répondant aussi bien aux besoins de tous les employeurs qu'aux besoins des personnes souhaitant une insertion professionnelle durable et choisie.

C'est pourquoi nous proposons de supprimer le dispositif « 1 emploi = 1 formation » et de rétablir l'ancien dispositif VISA Métiers. Au vu de la baisse de l'enveloppe allouée et du taux de remplissage parfois insatisfaisant des cursus, cela permettra de ne

financer que les formations trouvant succès auprès des apprenants et des employeurs.

Parallèlement, il conviendra d'engager un travail de fond avec les branches des secteurs en tension pour identifier les facteurs de non-attractivité (pénibilité, salaire, politique RSE...) et les moyens d'y remédier.

**Délibéré :**

**Dans le point « 2. Dispositif « 1 emploi = 1 formation » : objectif plein emploi », modifier comme suit :**

**Supprimer le paragraphe « Dispositif « 1 emploi = 1 formation » »**

**Ajouter le point « Suppression du dispositif « 1 emploi = 1 formation » rédigé comme suit :**

« La Région supprime le dispositif « 1 emploi = 1 formation » et rétablit le dispositif VISA Métiers selon les anciennes modalités.

**En conséquence, les autorisations d'engagement et de programme du dispositif « 1 emploi = 1 formation » sont réaffectées sur le dispositif VISA Métiers. »**



**Sabine Lalande**  
Conseillère Régionale